

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1137

présenté par

Mme Bonnivard, M. Vialay, Mme Duby-Muller, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Bourgeaux,  
M. Menuel, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Saddier, M. Bony, M. Sermier,  
Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Hetzel, M. Hemedinger et Mme Bouchet Bellecourt

-----

### ARTICLE 52

Après l'alinéa 8, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Les autorisations accordées ne sauraient affecter des parcelles classées au titre d'une appellation d'origine contrôlée viticole. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de renforcer l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols en zone viticole AOC. Ce faisant cet article exclut 1,5% de la surface agricole utile de toute artificialisation par l'implantation des exploitations commerciales envisagées à cet article. Il préserve ainsi des surfaces dédiées à la vigne qui ne font que reculer au profit de l'artificialisation.

Tel est l'objet du présent amendement.